

Tenue vestimentaire appropriée - règle administrative

Recherche Fondamentale

Objectif :

L’Institut de Cardiologie de Montréal (ICM) a l’obligation d’assurer la protection et la sécurité de son personnel. L’ICM est également soucieux de l’image professionnelle des personnes qui œuvrent dans son milieu et de l’influence de cette dernière sur la perception des patients, des familles et de la collectivité à l’égard des soins cliniques, de l’enseignement, de la prévention, de la prévention des infections et de la recherche.

Les principes directeurs contenus dans ce document reposent sur les considérations suivantes : la sécurité du personnel et des patients, l’hygiène personnelle, la prévention et le contrôle des infections, l’identification par la clientèle des personnes œuvrant à l’Institut, la responsabilité de tous les employés et l’éthique professionnelle.

Personnes et Services visés :

Cette règle administrative vise toutes les personnes qui œuvrent dans les laboratoires du Centre de recherche et qui sont en contact avec des produits chimiques, des liquides et tissus biologiques.

En tout temps, vous devez:

- Porter des chaussures fermées
- Avoir les épaules couvertes
- Porter des vêtements opaques

Tenue vestimentaire appropriée - règle administrative

Recherche Fondamentale

Lors de manipulation de produits chimiques, liquides et tissus biologiques, vous devez :

- Porter un sarrau et le retirer avant de quitter le Centre de recherche ¹
- Porter des gants
- Porter des lunettes de sécurité ²
- Porter des pantalons
- Avoir les cheveux (longs) attachés
- Retirer les bijoux

- 1) Les sarraus sales doivent être apportés à la buanderie de l'ICM.
- 2) Les vapeurs de certains produits peuvent détériorer les lentilles cornéennes.

Tatouages et bijoux

Les tatouages et les bijoux corporels (piercing) visibles doivent ne pas nuire à l'exécution du travail, être discrets et conformes au contexte professionnel.

Parfum

Les parfums et les eaux de toilette doivent être légers et discrets. L'hygiène personnelle doit être maintenue en tout temps.

Carte d'identité

Le port de la carte d'identité est exigé en tout temps. La carte doit être portée de manière à être lisible par le public et de façon à ne pas gêner les mouvements.